Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mai dernier, la députée de Saint-Laurent, Mme Marwah Rizqy, déposait une pétition dans laquelle est notamment demandée l'interdiction de l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale jusqu'à ce qu'une réglementation adéquate soit mise en place.

Or, trois lois encadrent le recours à la biométrie, dont fait partie la reconnaissance faciale, par les organismes publics et les entreprises :

- La Loi concernant le cadre juridique des technologies d'informations;
- La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- La Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

De plus, présenté et déposé le 12 juin dernier par la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, Mme Sonia LeBel, le projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, vise notamment à renforcer cet encadrement.

Enfin, il est important de noter que la Commission d'accès à l'information doit être avisée préalablement à la constitution d'une base de données contenant des renseignements biométriques. Même si une telle banque de données n'est pas en service, son existence doit être divulguée.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre,

ÉRIC CAIRE

4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926